usé du vôtre, vos camarades et vous, en décrétant la grève ». C'est parler raison.

» Cette constatation une fois faite, vous arrivez aux abus de pouvoir, tel celui commis par M. Masure qui aurait « déclaré à la plupart d'entre vous, en leur remettant leur livret, qu'avec sa signature ils ne trouveraient plus de travail nulle part. Et en effet, ajoutez-vous, dans la plupart des ateliers de tapis, des métiers restent en souffrance faute d'ouvriers et quand nous nous présentons pour demander du travail, on nous répond *par un refus formel et on nous laisse quelquefois* entendre que nous sommes mis en interdit pour un an ». Voilà le premier fait sur lequel vous me demandez d'interroger le ministre.

» Si ce fait était réel et prouvé, je n'hésiterais pas à blâmer dans les termes les plus sévères la conduite du patron, disant avec vous que s'il a le droit de se séparer, pour des motifs graves, d'un ouvrier qui ne lui convient pas, il manque aux devoirs les plus élémentaires de justice et d'humanité en abusant des circonstances pour écraser ceux qui n'ont fait qu'user d'un droit, à leurs risques et périls, en se livrant à une sorte de basse vengeance, en condamnant les hommes à la misère, en affamant des familles.

» Mais, je dois le dire, les informations que j'ai reçues ne présentent pas les faits sous le même jour. Le patron vous aurait dit pendant le cours de la grève et non depuis la reprise du travail dans son usine « qu'il était inutile de revenir et qu'il ne vous considérait plus comme appartenant à son établissement. Présentez vous individuellement, auraitil ajouté, et je verrai quels sont ceux d'entre vous que je dois reprendre. Si vous ne le faites pas vous agirez peut-être sagement en cherchant du travail en Halture ou ailleurs, car, moi, je ne céderai pas et il est peu probable que vous trouviez à vous faire embaucher dans les fabriques de tapis de Tourcoing. »

» En passant, vous pourriez désirer savoir comment je me suis procuré ces renseignements : qu'il me suffise de vous dire que je ne me suis pas adressé directement à MM. Masure, avec lesquels je ne suis pas en relations personnelles, et que je n'ai pas davantage consulté M. Masure-Six, l'adjoint au maire, qu'on a en souvent l'indélicatesse de mêler à ce conflit, dont il se serait bien gardé de s'occuper. Mais je crois pouvoir vous assurer qu'ils sont sérieux et que les propos prêtés au patron en cause ne seront pas désavoués.

» Voilà les deux versions qui toutes deux ont le même fond commun, mais qui sont séparées par des nuances d'une importance capitale. Juges de mon embarras. Tel mot, telle phrase ont une signification variable suivant le ton, suivant les gestes, suivant les circonstances qui les ont accompagnés. Vous n'attendez pas que je me prononce dans de pareilles conditions et que je vienne soutenir à la tribune sans pouvoir l'appuyer de témoignages précis, une version à laquelle le ministre en opposerait une autre.

» Il me serait difficile aussi d'affirmer avec vous que des métiers restent en souffrance faute d'ouvriers, alors que le résultat le plus clair de la dernière grève a été d'augmenter le nombre des ouvriers en tapis, empruntés aux fabriques d'ameublement ou choisis parmi les tireurs de cordes les plus âgés.

» En second lieu, vous citez, Monsieur le Président, pour prouver la mise en interdit des grévistes de la maison Masure, le fait de ce camarade qui, ayant trouvé de l'ouvrage dans un tissage de toile, s'est vu impitoyablement renvoyé sans motifs, au bout de trois quarts de jour de travail. Le patron est venu le trouver avec une lettre à la main et l'a prié de sortir immédiatement de son usine. Ceci s'est passé au tissage dénommé la mine d'or. »

» A la bonne heure ! voilà qui est précis. Nous nous trouvons en présence d'un cas de rupture de contrat de louage qui lie le patron et l'ouvrier l'un à l'autre. Ce brusque renvoi a causé à l'ouvrier un préjudice dont il est fondé à demander réparation en vertu de la loi du 27 décembre 1890. Le syndicat doit aider ce camarade à réclamer devant les tribunaux des dommages intérêts.

» Mais, préalablement, il faut s'assurer que les choses se sont bien passées comme vous le dites. D'après mes renseignements, il en serait tout autrement : « Un ouvrier de Mouseron, entré dans l'établissement pendant le mois d'avril, après sa sortie d'une fabrique de Tourcoing, aurait manqué au travail le 1er mai.

» Le 3 mai, il aurait voulu justifier son absence en produisant un certificat émanant, disait-il, de M. Vanackere, vicaire à Mouseron et constatant qu'il avait fait baptiser son enfant le 1er mai, ce qui expliquait son absence à la fabrique. Un doute s'étant élevé dans l'esprit des patrons sur la valeur de ce certificat, ceux-ci l'auraient communiqué au curé de la paroisse et il aurait été établi qu'il n'y avait pas à Mouseron de vicaire du nom de Vanackere et que le certificat était l'œuvre d'un faussaire. L'ouvrier aurait été prévenu et n'aurait quitté le tissage que le 11 mai. »

Voilà deux manières bien différentes d'écrire l'histoire, M. le président. Laquelle est la vraie?

» Enfin vous dites encore que « les ouvriers rentrés chez M. Mazure sont venus vous déclarer qu'on veuille bien cacher leur adhésion à la chambre syndicale, car le patron a passé à chaque métier pour prévenir les ouvriers qui viennent encore partie de la chambre syndicale, ils subiraient le même sort que les dix-huit qui ont été renvoyés. »

Ce fait constituerait le délit que le projet de loi Rovier-Lapierre, voté deux fois à la Chambre et toujours repoussé par le Sénat, avait pour but de réprimer. Mais, d'une part, la loi n'existe pas et je ne vois pas comment je serais autorisé à requérir d'un ministre l'application d'une disposition qui n'a pas force de loi; d'autre part, il m'est revenu que MM. Masure affirment n'être jamais allés voir leurs ouvriers à leur métier pour les prévenir qu'ils seraient renvoyés dans le cas où on apprendrait leur affiliation à la Chambre syndicale. Ils affirment aussi qu'il n'existe aucune mise en interdit des ouvriers qui ont fait grève chez eux et ils invoquent à l'appui de cette affirmation que, la semaine dernière, ils ont embauché un ancien gréviste ou du moins un ouvrier qui, devant entrer dans la fabrique le jour même de la déclaration de la grève, avait fait cause commune avec les grévistes et participe aux subsides qui leur ont été distribués.

» Vous reconnaîtrez qu'il m'est difficile de démêler la vérité en présence de déclarations aussi opposées et vous comprendrez qu'avant d'aller plus loin, j'attende que les intéressés veuillent bien éclairer ma lanterne.

» Vous aviez sans doute fait part aux membres du syndicat de votre intention de m'écrire pour m'inviter à interroger le ministre sur l'attitude qui aurait été portée par le patron au droit que la loi reconnaît aux ouvriers de se syndiquer. Ma réponse leur indiquera qu'en l'état de la cause, ce ne serait servir ni utilement, ni intelligemment leurs intérêts, que de faire du bruit autour de la dernière grève.

» Du reste, je ne prête pas volontiers aux parades à effet, aux manifestations aussi bruyantes que stériles, et les ouvriers tapissiers du syndicat doivent se rappeler suffisamment un passé qui n'est pas si lointain, pour savoir que j'ai pu à différentes reprises, leur être utile et que mon concours ne s'est pas borné à de vaines déclarations. Peut-être l'idée me viendra-t-elle un de ces jours de rappeler le passé et de l'opposer au présent; ce sera instructif pour tout le monde.

» Veuillez agréer, M. le président, mes sincères salutations et assurer tous les membres du syndicat de mon entier dévouement. » Gustave Dron,

» député du Nord. »

Mort d'une religieuse de Notre Dame des Anges. — Jeudi matin est décédée Mme Douriet, en religion sœur Louise, religieuse de chœur au monastère de Notre Dame des Anges.

Sœur Louise a été, pendant plusieurs années, maîtresse d'études des externes et ce n'est que vaincue par la maladie qui l'a emportée, qu'elle avait abandonné ses ondions, il y a un peu plus d'un an.

Publication des rôles de contributions. — Le rôle primitif de la taxe militaire, et le rôle de la rétribution à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont mis en recouvrement.

Les contribuables indûment imposés ou surtaxés ont un délai de trois mois pour adresser leurs réclamations au préfet, en y joignant l'extrait du rôle et les quittances des termes échus.

Pour toute cote égale ou supérieure à 30 fr., l'emploi du papier timbré est de rigueur.

L'Union Tourquennoise » au concours de gymnastique de Roubaix. — Jeudi après-midi a eu lieu sur le terre-plein de l'église St-Christophe, une répétition des exercices que l'*Union Tourquennoise* exécutera le 6 juin au concours de la XXIIIe fête fédérale de gymnastique à Roubaix.

On ne peut qu'admirer les efforts dépensés par nos jeunes gymnastes pour arriver à une telle précision dans tous les mouvements d'ensemble, si compliqués qu'ils soient. Nous souhaitons que ces efforts soient pleinement couronnés de succès le 6 juin à Roubaix, où l'*Union Tourquennoise* va se mesurer avec toutes sociétés de premier ordre.

L'incendie de la filature Desurmont. — Voici la lettre que MM. Desurmont et Cie ont adressée au commandant des sapeurs-pompiers :

« Tourcoing, le 26 mai 1897.

» Monsieur A. Masquelier,

Commandant des sapeurs-pompiers.

» Grâce au précieux et intelligent concours de vos pompiers, notre établissement a pu être en partie conservé; nous vous remercions et vous prions d'accepter la somme de deux cents francs que nous vous remettons pour la caisse de retraite.

» Agréez, Monsieur le commandant, l'assurance de nos sentiments distingués.

» Signé : DESURMONT et Cie. »

Cercle sténographique de Tourcoing. — Le Cercle sténographique de Tourcoing, aujourd'hui si prospère, grâce aux nombreuses sympathies qu'il a rencontrées dans notre ville, s'est signalé d'une façon remarquable au concours de Roubaix, dimanche dernier.

Plusieurs de ses membres ont obtenu de flatteuses distinctions.

M. Lamoureux, professeur de sténographie abrégée, a reçu de l'Institut sténographique de France un diplôme de premier degré pour les services qu'il a rendus à la cause sténographique en faisant avec succès depuis deux ans des cours à l'école rue du Calvaire et au siège du Cercle.

M. Albert Desurmont, employé de commerce, a reçu la même distinction, comme secrétaire du cercle.

M. Charles Desferret, employé de commerce, professeur de sténographie, a remporté le troisième prix de vitesse (150 mots à la minute); il a également obtenu des succès dans la calligraphie et la sténo-microscopie en produisant une carte postale contenant plus de 20.000 mots.

Ces succès montrent la valeur des professeurs et l'excellence de leur enseignement. Aussi les cours de sténographie et de dactylographie qui se font tous les lundis au siège du cercle, café Suisse, place de la République, sont-ils suivis avec empressement par un grand nombre de jeunes gens qui sont en même temps leurs amis; ils trouvent à leur disposition plusieurs machines à écrire, un corps et un fonds de bibliothèque qui font du Cercle Sténographique de Tourcoing un des mieux organisés que nous connaissions.

Le cours de chauffeurs de l'Ecole Industrielle. — Avis. — Le concours de fin d'année du cours de chauffeurs (physique industrielle) aura lieu dimanche prochain 30 courant, à neuf heures du matin.

Les élèves sont priés de rapporter à cette séance les feuilles imprimées qui leur ont été prêtées.

Bibliothèque populaire. — A l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, la bibliothèque populaire du prêt des livres ne sera pas ouverte aujourd'hui jeudi 27 mai et le dimanche 6 juin.

Un garçon brasseur victime d'un grave accident de voiture. — Un garçon brasseur de M. Taffin, Camille Vergotte, âgé de 40 ans, passant boulevard Gambetta, entre le Lycée et l'église du Sacre-Cœur, tomba accidentellement hier soir, du camion qu'il conduisait, et l'une des roues lui passa en écharpe sur le corps. Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, il fut reconduit en voiture à son domicile, rue de Renaix, n° 43. M. le docteur Desremaux, qui fut appelé en toute hâte, ne constata aucune fracture, mais la jambe gauche a été gravement atteinte, et plusieurs côtes sont enfoncées.

On ne pourra avant quelques jours se prononcer sur les suites que pourraient avoir les blessures de la jambe et du côté gauche.

Le blessé est marié et père de quatre enfants.

Un scandale à l'église Notre Dame. — Au salut de mercredi soir, à l'église Notre-Dame, pendant que l'un des vicaires de la paroisse lisait en chaire l'instruction du jour sur la dévotion à la Sainte Vierge, un mâle, à la tenue débraillée, qui venait d'entrer dans l'église, s'écria tout à coup : « C'est pas vrai ! »

Il fut aussitôt entouré par des jeunes gens qui assistaient à l'office ; on le fit sortir et il fut conduit au poste.

On crut d'abord avoir affaire à un fou ; aux questions qu'on lui posait, il faisait des réponses les plus incohérentes, entremêlées d'attaques contre la religion, comme on en entend dans certaines réunions publiques.

L'enquête a établi que c'était, en effet, un fervent adepte du collectivisme.

C'est un nommé Jules Dervaux, âgé de 39 ans, né à Hallum, marié à Roncq en 1883 ; père d'un enfant, tisserand, demeurant au Brun-Pain.

Il sera poursuivi pour avoir troublé l'exercice d'un culte reconnu par l'Etat.

Bondues. — *Suicide d'une jeune fille.* — Dans l'après-midi de mercredi, une jeune fille de vingt-trois ans, nommée Zoé Dujardin, demeurant au Mont de Bondues, a été trouvée pendue dans les cabinets.

Cette jeune fille devait se marier à Pâques dernier, quand elle fut soudain atteinte d'aliénation mentale.

Déjà à cette époque, dit-on, elle avait essayé de mettre fin à ses jours, et ses parents étaient obligés de la surveiller de très près. Mais hier, trompant cette surveillance, elle renouvela sa tentative et arriva malheureusement à exécuter son sinistre projet.

Bondues. — *Une industrie nouvelle.* — Depuis quelques jours, la fabrique de margarine de MM. Wagnon et Cie commence à mettre ses machines en mouvement.

Cette usine est située à cinq minutes de la gare des Francs, le long du pavé des Ravennes.

Elle occupera, quand elle sera mise en pleine activité, une trentaine d'ouvriers.

Neuville en-Ferrain. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira samedi prochain 29 mai, à huit heures et demie du soir, pour l'ouverture de la session ordinaire de mai.

C'est la session budgétaire dont la durée est de six semaines.

A l'exception du budget de 1898 et des comptes administratifs, l'ordre du jour ne comprend que des questions peu importantes.

Roncq. — *Tristes coïncidences.* — La mort vient de frapper cruellement deux familles de cette commune.

Il y a quelque temps, M. Debeurne, cultivateur au Blanc-Four, avait la douleur de perdre sa femme; le surlendemain, le fils de M. Debeurne, Auguste, âgé de 20 ans, succombait à son tour.

Contrairement à ce que publie un de nos confrères, M. Debeurne n'est pas mort, mais il est très gravement malade; une jeune fille de 18 ans est également dans un état alarmant.

Au Bourg mourait, dimanche matin, vers quatre heures, Mme Leclercq-Wastyn, qui habite avec sa mère près de la gare.

Lundi soir, Mme veuve Wastyn, au moment où le menuisier apportait la bière qui devait contenir les restes de sa belle-fille, fut prise d'un malaise subit ; on s'empressa autour d'elle, mais les soins furent inutiles. Mme Wastyn était morte. La défunte était âgée de soixante-dix ans.

Ces morts causent à Roncq une émotion facile à comprendre.

UNE

FÊTE SOCIALISTE

A ROUBAIX

Une nouvelle manifestation ratée. - Deux députés collectivistes présents sur six. Le meeting de l'Hippodrome.

Déjà la manifestation du 1er mai n'avait pas obtenu le succès attendu par les organisateurs, mais la fête socialiste de jeudi a été, si possible, un peu plus ratée encore.

On avait annoncé à grand renfort d'affiches et de réclames que six députés collectivistes et un conseiller municipal de Paris devaient prêter leur concours, et au mécontentement visible des membres du parti ouvrier, tant de fois bernés déjà de la même façon, deux députés seulement sont venus à Roubaix. Pour cette raison ou pour une autre la *grande* fête d'hier a été, nous le répétons, un véritable fiasco.

Le cortège. — La réception des députés

Le local « La Paix, » boulevard de Belfort, est décoré de drapeaux français et belges.

Dès onze heures, une centaine de personnes commencent à se masser devant l'établissement.

A midi moins un quart, un trompette sonne le ralliement et vers midi, le cortège se forme dans l'ordre suivant : la fanfare des trompettes l'*Avant-Garde* ; la fanfare *La Paix* et la société chorale la *Solidarité ouvrière*.

Les groupes se rendent à la gare en suivant l'itinéraire suivant : boulevard de Belfort, rue de Lannoy, place de la Liberté, Grande-Rue, Grand'Place, rue de la Gare.

Les musiques jouent alternativement des pas redoublés. Sur le parcours l'indifférence est générale.

Arrivés à la gare, les manifestants envahissent la salle des pas perdus pendant que les musiciens attendent en dehors l'arrivée des députés.

Le train de Paris arrive enfin à midi quarante, amenant seulement MM. Chauvin, député de Paris, et le colonel Sever, député de Lille, accompagnés du maire de cette dernière ville, M. Delory.

Le cortège se reforme alors dans le même ordre et part pour l'Hôtel-de-Ville en suivant la rue de la Gare.

Les deux députés sont reçus sur le perron de l'Hôtel-de-ville par M. Carrette, maire, entouré de ses adjoints et de conseillers municipaux.

A ce moment, la fanfare *La Paix* qui, en passant devant les grands cafés, avait joué la *Marseillaise*, attaque l'*Internationale*. Quelques rares cris de « Vive Carrette ! » se sont fait entendre, mais ils restent sans écho.

Les vins d'honneur sont offerts aux invités dans une des salles de la Mairie.

Comme d'habitude, les membres de la presse suivent les autorités et veulent pénétrer dans le local où a lieu la réception, mais quelqu'un vient leur déclarer que la « réunion étant *officieuse*, on les prie de descendre. »

Nous n'insistons pas et attendons sur le perron de la mairie que les collectivistes aient fini de déguster le « vin du peuple », comme M. Carrette appelle le petit vin blanc servi dans ces circonstances.

Vers une heure et demie, la réception prend fin et les invités quittent l'Hôtel-de-Ville.

La foule peu nombreuse qui se trouvait sur la Place se disperse bientôt.

LE MEETING DE L'HIPPODROME

Le numéro sensationnel du programme de la fête collectiviste, la great attraction » était sans contredit le meeting de l'hippodrome. Six députés socialistes et un conseiller municipal de Paris devaient y prendre la parole tour à tour. Au grand désappointement des auditeurs venus au nombre de 1500 environ pour entendre la « bonne parole », deux des orateurs annoncés ont seuls assisté à la réunion.

Avant la séance, des amateurs ont essayé de charmer l'attente *un peu longue en chantant des refrains révolutionnaires.*

Un couplet qui se termine par : « Reboux l'a dit, vous devez le croire ! » obtient un certain succès et fait éclater dans toute la salle de nombreux : « Marque Reboux ! »

Un jeune homme vient déclamer avec beaucoup d'expression et de conviction une poésie (?) intitulée : *La vie militaire*, et où il n'est question que *d'esclavage, d'exploitation, de malheureux métier*, etc., etc.

Au moment où le déclamateur récite les derniers vers le son morceau, quand il compare la caserne à un bagne et les chefs à des gardes-chiourmes, le colonel Sever, suivi par M. Chauvin, député de Paris, entre sur la scène du théâtre.

Le député de Lille fait semblant de ne pas entendre et va s'asseoir à la première rangée de fauteuils entouré bientôt de MM. Carrette, maire de Roubaix, Delory, maire de Lille, Salembier, maire de Calais, et de quelques conseillers municipaux de Roubaix.

Des applaudissements saluent l'entrée de ces messieurs.

M. Liévin Bailleul prend le premier la parole pour expliquer le but de la réunion. « Ce n'est pas seulement, dit-il, pour fêter la victoire électorale dernière que vous êtes *rassemblés*, citoyens, mais surtout pour répondre à la propagande de nos adversaires. »

Puis le rédacteur de l'*Egalité* explique que Lafargue, qui devait présider le meeting, « a été obligé de se rendre dans un autre endroit où le socialisme n'a pas encore *pénétré; dans une circonscription éloignée*, dans un petit village... » Enfin, sans donner le nom de l'endroit, de la circonscription ou du petit village, le citoyen Bailleul ajoute que le comité a décidé de donner la présidence au citoyen Carrette, avec les citoyens Delory et Salembier pour assesseurs.

Ce choix est approuvé par la salle. A l'avis contraire, des cris de : « Reboux ! » sont poussés.

Les trois maires socialistes viennent prendre place au bureau.

M. Henri Carrette, en quelques mots, excuse le citoyen Jules Guesde que la maladie retient à Paris. Il donne lecture d'une dépêche de M. Sauve-Evansy qu'un deuil récent empêche d'être présent, puis il prie M. Salembier de prendre la parole.

Discours de M. Salembier

Tout le discours du citoyen maire de Calais peut se résumer dans ce cri : « Gare aux socialistes chrétiens ! » M. Carrette avait dit dans quo « ces adversaires étaient quant au fond d'accord avec le parti ouvrier. » M. Salembier les charge, au contraire, de tous les péchés d'Israël.

La pensée des luttes intestines qui divisent le parti socialiste calaisien et surtout les attaques que l'orateur a dû supporter de la part du *Réveil du Nord* en ces derniers temps, lui inspirent quelques réflexions pleines d'amertumes.

« Craignez, citoyens, dit-il, *craignez les gens qui viennent à vous pour jeter la division dans vos rangs.*

« Quand quelqu'un vient lancer la calomnie à la face des militants du parti ouvrier, demandez-vous si celui-là a depuis longtemps dans l'armée collectiviste et d'où il vient ».

Ces dernières paroles produisent un effet plutôt mauvais sur l'auditoire, aussi le président, avant de donner la parole au citoyen Chauvin, éprouve-t-il le besoin de déclarer que « le camarade Salembier ne connaît pas assez les ouvriers roubaisiens pour parler parmi eux l'accord le plus complet règne depuis longtemps ».

Discours du citoyen Chauvin

Sur un ton larmoyant et avec une volubilité extraordinaire, le député-coiffeur débite une quantité de phrases qu'aucune idée ne rattache.

Il parle d'un nouveau parti, le parti des Patrons, que M. Waldeck-Rousseau vient de fonder et profite de l'occasion pour affirmer gratuitement que « les bons patrons ne peuvent exister ».

Au milieu de l'indifférence de la salle, il s'en prend ensuite à l'organisation même de la société, fait le procès des sociétés anonymes en général et des conseils d'administrations en particulier, et arrive naturellement à cette conclusion, que seul le socialisme peut changer la face des choses.

En terminant, il communique à l'assemblée un télégramme de M. Henri Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*, qui envoie aux ouvriers roubaisiens un salut fraternel.

Des applaudissements ont souligné à différentes reprises les paroles du citoyen Chauvin.

Discours de M. le colonel Sever

Le député de Lille, en avançant à la tribune, annonce qu'il traitera de la *politique extérieure et intérieure du gouvernement.*

Il débute en critiquant l'intervention de la France dans les affaires d'Orient.

A ce moment un auditeur parle tout haut au milieu de la piste de l'Hippodrome.

« C'est un *bourgeois* qui proteste, dit le colonel ».

Le *bourgeois* est simplement un brave ouvrier qui, sans se gêner, fait ses réflexions à des voisins.

A propos de la Grèce, l'orateur fait vibrer pendant plus le vingt minutes la corde patriotique. Les variations sur l'Alsace et la Lorraine, l'armée, la marine, soulèvent les bravos des mêmes auditeurs qui, il y a un instant, applaudissaient à outrance une tirade contre la vie militaire.

Le député-colonel collectiviste critique sévèrement la réorganisation de l'armée et de la flotte. Il reproche aux gouvernants « de vouloir agrandir démesurément le domaine colonial. »

Pour lui, en cas de guerre, nous ne serions pas prêts et la mobilisation des troupes ne pourrait se faire assez vite.

Enfin le colonel termine son discours par cette profession de foi qu'il aime à répéter : « J'ai *toujours été* républicain-socialiste; je suis avec vous, citoyens, tout entier et toujours. »

Discours du citoyen Delesalle

Le sujet annoncé sur les affiches : *La politique générale du gouvernement et les progrès du socialisme*, n'ayant pas été abordé par les précédents orateurs, c'est à l'adjoint au maire de Lille que revient l'honneur de le développer.

M. Delesalle, avec une faconde qu'on ne lui connaissait pas, enveloppe dans une critique, plus violente que juste, tous les hommes et toutes les choses, du régime actuel.

Le Président de la République, le Préfet du Nord, les lois, les arrêtés, le fouineux orateur n'épargne rien.

Il est d'ailleurs très bien écouté par l'auditoire.

Ses amis du bureau sont moins attentifs. M. le colonel Sever tue le temps en roulant une cigarette, qu'il place très démonstrativement derrière l'oreille.

Comme conclusion, le citoyen-orateur annonce que les socialistes vont essayer d'établir le *record* des conférences, comme les bourgeois établissent les *records* de courses vélocipédiques.

C'est M. Delory qui sera le chronomètreur attitré de la troupe.

Cris : « Marque Reboux ! »

Comme personne à la table de la presse ne *marque* en ce moment, un assistant insiste. « Mais marque donc Reboux ! Tas pas d'cœur assez jour marquer, beun ! »

Pour faire plaisir à l'interrupteur, nous *marquons*.

Après le discours de M. Delesalle, aucun contradicteur ne se présentant, M. Henri Carrette fait voter un ordre du jour et la réunion est levée.

Cependant, avant de se séparer, M. Delory prononce *encore quelques mots pour annoncer que « par suite d'une fâcheuse coïncidence »*, les citoyens Gérault-Richard, Fournière et Carnaud, n'arriveront à Roubaix qu'à six heures.

La sortie s'effectue sans incident.

LE PUNCH

Le punch « démocratique » offert gratuitement pendant la soirée aux membres du parti ouvrier dans le local « La Paix, » avait réuni une assez nombreuse assistance.

Le local était orné de lanternes vénitiennes rouges.

Les députés attendus ne sont pas arrivés et seuls MM. Sever et Chauvin étaient présents.

La fanfare « La Paix » s'est fait entendre à différentes reprises.

Plusieurs membres du parti ouvrier ont pris tour à tour la parole et M. Bailleul a fait voter par l'assemblée des remerciements à M. Sauvé-Evansy, pour la propagande dont le rédacteur en chef de l'*Egalité* organise à Roubaix depuis plusieurs années.

A la sortie, de même qu'à l'hippodrome, des quêteurs ont reçu les offrandes pour les grévistes de la Grand' Combe et d'Hallum.

LILLE

UN TERRIBLE DRAME CONJUGAL A LILLE. — Un mari qui tue sa femme d'un coup de revolver. — Un drame horrible a ensanglanté, mercredi, le parvis St-Michel, où, d'ordinaire, il se passe si peu d'événements dignes de défrayer la chronique.

Un mari paresseux. — Théodore Waresquelle, journalier, âgé de vingt-quatre ans, se marriait, il y a un an, à Philomène Garcia, qui a vingt-trois ans. Avant leur mariage, un petit garçon, Théodore, âgé actuellement de cinq ans, était né de leurs relations, mais le nouvel époux ne travaillait pas. Le plus grand effort qu'il accomplissait c'était de conduire sa femme « à la fabrique des Anglais », à Hellemmes, où elle faisait le métier de bambrocheuse. Ils habitaient une chambre, 23, rue des Robleds.

Séparation de corps. — Fatiguée de nourrir ainsi un fainéant, qui aurait dû travailler pour elle, Philomène le menaça, à plusieurs reprises de le quitter ; enfin, il y a trois mois, elle abandonna son mari pour aller vivre avec sa vieille mère, la veuve Garcia, qui loge une mansarde parvis Saint-Maurice.

Le mari chercha bientôt à reprendre la vie commune. Philomène fit alors des démarches et obtint, vendredi dernier, du Tribunal civil, la séparation du corps.

La pauvre femme se croyait délivrée, et, en effet, depuis vendredi, elle n'avait plus entendu parler de Waresquelle. Hélas, cette sécurité n'était que le prélude d'un drame ou elle devait laisser la vie !

— *Violation de domicile.* — Philomène ne fut pas peu surprise de voir arriver Waresquelle, mercredi, vers cinq heures du soir, s'installer commodément en disant : « Maintenant que je suis ici, je ne m'en irai plus. » Mme Garcia lui fit observer qu'il n'avait plus aucun droit sur sa fille, et que le mieux qu'il avait à faire, c'était de quitter la maison.

Il refusa de se rendre à cette invitation et continua à faire des reproches à sa femme. Vers 8 heures et demie, Mme Garcia se rendit, accompagnée de sa fille, et de ses deux petits enfants, au commissariat, pour faire expulser Waresquelle.

Au moment où ils entrèrent dans la mansarde avec un agent, Mme Garcia crut remarquer que le tiroir d'une armoire était ouvert et que l'on venait d'y fouiller. Elle en fit l'observation à l'agent, en lui demandant de visiter Waresquelle. Celui-ci s'y refusa.

Coup de revolver mortel. — En présence de la plainte de Mme Garcia, l'agent n'avait pas à hésiter; il s'approcha de Waresquelle pour l'appréhender et le conduire au poste. Alors Waresquelle, sans prononcer un seul mot, fit un faux pas en avant et, tirant brusquement un revolver de la poche de son veston, il le braqua vers sa femme et fit feu presque à bout portant.

L'agent, qui se trouvait derrière, lui frappa aussitôt sur le bras d'un coup de poing qui le força de baisser l'arme. Malheureusement, le coup avait atteint, en plein milieu du front, la pauvre Philomène, qui poussa un cri et tomba à la renverse dans les bras de sa mère.

Les secours. — Pendant que l'agent s'emparait du révolver, et s'assurait de la personne du meurtrier, deux locataires de la même maison, M. Poro et Mme Courtecuisse, attirés par le coup de feu, aidaient Mme Garcia à donner des soins à sa fille.

Un docteur fut appelé, mais ses soins furent inutiles ; à deux heures du soir Philomène expirait sans avoir repris connaissance. La balle avait traversé la tête et était demeurée logée dans la nuque.

L'enquête. — M. le commissaire de police de permanence Cordier se rendit sur les lieux et ordonna de conduire à la permanence Théodore Waresquelle, soigneusement enchaîné.

La préméditation. — La préméditation est clairement démontrée : le meurtrier a acheté son revolver de calibre 9 dans la journée, chez M. Bonnet, armurier, à Lille. Evidemment, au moment où il achetait cette arme, il avait l'intention bien arrêtée de s'en servir contre sa femme.

Les déclarations de l'assassin. — Waresquelle ne connaît pas encore la mort de sa femme; il la croit simplement blessée. Interrogé par M. Cordier, il a manifesté du repentir de son crime et il a cherché à s'excuser en chargeant sa femme.

Il a dit qu'il n'était pas le père de l'enfant né avant le mariage ; il a affirmé ensuite que sa femme et sa belle-mère n'étaient pas de bonne conduite.

Il accuse la mort d'être partie souvent le samedi, et d'avoir été passer la nuit chez sa mère. Toutes ces assertions seront vérifiées par la police. Mais de prime abord elles ne paraissent pas exactes.

Le concours hippique de Lille. — *Quatrième journée ; mercredi, 26 mai.* — La quatrième journée du concours hippique comprenait comme grande épreuve la course nationale de haies.

La matinée a été consacrée à l'examen et à la remise des prix aux chevaux attelés seuls de 3 à 6 ans. En voici les résultats :

1er prix, Odette, 2e, Rohan II; 3e, Niger; 4e, Mandine; 5e, Questeuse; 6e, Nana II; 7e, Gouug-Marker-Star ; 8e, Oga; 9e Obélisque; 10e, Va de Bon Cœur; 11e Panlette ; 12e, Voltigeur.

Course aux haies : 1er Louise, 2e Gabin, 3e Vigilant, 4e Hercule, 5e Baron, 6e Taquine, 7e Bichette, 8e Marianne, 9e Andalouse, 10e Vice-Reine.

Prix des Dames : 1er, Fritz; 2e, Buffalo; 3e, Rocambole; 4e, Negros.

Les courses de haies terminées, quelques parcours intéressants comprenant trois tours de piste et douze obstacles ont été courus.

Le classement pour cette course a été le suivant : 1er prix, Brilby; 2e, Luther; 3e Malhouet; 4e, Lingot d'or. La course a fini à 6 heures et demie.

En raison des courses de Lille, il n'y aura pas de réunion aujourd'hui.

Association des Anciens Etudiants de l'Université Catholique. — La réunion annuelle vient d'avoir lieu; 60 membres y assistaient.

Le président, M. l'abbé Leuridan, a prononcé un intéressant et spirituel discours, dans lequel il a félicité les professeurs qui se dévouent à l'extension universitaires dans les villes voisines.

MM. *Camelot, Delmaire et Danghy ont lu des rapports* fort applaudis sur les concours de médecine, de science et de pharmacie. MM. Herlin et Brillon ont rendu compte de l'état des œuvres et des finances de l'association. Le bureau étant arrivé au bout de son mandat a été renouvelé. M. Ernest Bonduel, avocat à Lille, a été élu président ; M. Cholliet et M. Massart ont été nommés vice-présidents.

Cette journée de fête a été terminée par un joyeux banquet dans les locaux du Cercle des étudiants.

Un accident à la gare de Lille. — Mercredi soir, un jeune garçon boulanger, Désire Lefebvre, en voulant monter dans le train de Lille pour Lezennes, à 7 heures 17, au moment où le train venait de s'ébranler, glissa sur le marchepied et tomba entre le quai et le wagon.

Le mécanicien stoppa immédiatement. On releva l'imprudent qui avait la jambe droite réduite en bouillie.

Le blessé a été conduit à l'Hôpital St-Sauveur, où l'amputation sera faite. Son état est grave.

Vol d'une bicyclette à Roubaix par un Lillois. — Le jeune Maurice Bouche, âgé de 19 ans, né à Douai, demeurant à Lille, rue de la Barre, 41, s'est présenté mardi matin chez M. Cambien, loueur de cycles, rue du Bois, à Roubaix, et lui a loué une bicyclette.

Mercredi après-midi, M. Cambien, n'ayant pas vu revenir l'individu, vint à Lille à sa recherche; il retrouva son vélo chez M. Desrumaux, loueur, boulevard de la Liberté, qui avait été chargé, par le jeune Bouche, de le vendre pour une somme de 125 francs. Maurice Bouche a été arrêté.

Bourse linière de Lille du 26 mai. — Lins de Russie. — Comparativement aux semaines précédentes, le chiffre d'affaires a été beaucoup plus important; les transactions se sont portées également entre les lins roulés à terre et ceux roulés à l'eau. Prix sans changement.

Etoupes de peignage. — Courant d'affaires assez satisfaisant, sans grande animation. Les prix sont toujours fort discutés.

Fils. — La filature a des ordres anterieurs à livrer très importants; mais les ordres nouveaux continuent d'être peu abondants. Prix toujours fermes.

Fils de jute. — Un bon courant d'affaires continue à se manifester, grâce à de légères concessions.

Toiles. — L'activité des affaires laisse encore à desirer.

Marché au blé de Lille du 26 mai 1897. — (Cours communiqué). — En blé, la culture demande 18 fr. 50 les 80 kilos ; quelques-uns même vont jusqu'à 18 fr. 75. La meunerie achète pour ses besoins.

En boulangerie, on demande les farines de 30 à 31 fr., suivant marque. La vente y est toujours laborieuse.

COURONNEMENT

de Notre Dame du St Cordon, à Valenciennes le lundi de la Pentecôte, 7 juin 1897

Le Comité du Couronnement de Notre-Dame du Saint-Cordon a obtenu de la Compagnie du Nord que les billets de pèlerinage au départ de Roubaix forment une série spéciale. MM. les Doyens et Curés des différentes paroisses de Roubaix continueront, en conséquence, durant quelques jours, à recevoir les inscriptions.

Prix aller et retour de Roubaix : 1re classe, fr. 6.60 ; 2e classe, 4.95; 3e classe, 3.00. Les billets porteront au verso les horaires des trains spéciaux à prendre.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 26 mai 1897.* — Présidence de M. PASSONVILLE, président. — Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Pierre Herman, de Roubaix, un mois de prison et 5 fr. d'amende pour outrages et ivresse ; Bernard Mestdag, de Roubaix, trois mois et 16 fr. pour outrage à la pudeur ; Jean-Baptiste Sterlynck, de Roubaix, quarante jours avec sursis, pour coups à sa femme ;

Charles Allart et Joseph Cosment pour vol à Tourcoing sont envoyés en correction jusqu'à 18 ans; leur complice, Augustin Scalbert est acquitté comme ayant agi sans discernement.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 26 mai

Présidence de M. le conseiller LANIO

Ministère public : M. BOURDON, avocat général

1re affaire. — **Diffamation**

Elisée Polvent, gérant du *Torpilleur* se publiant à Dunkerque, est poursuivi devant la cour d'assises du Nord par M. Jules Deman, notaire honoraire et adjoint au maire de cette ville.

Le prévenu est actuellement incarcéré, pour subir les peines qu'il a déjà encourues dans de nombreux procès de presse.

L'article incriminé est de février dernier. Parlant de la révocation de l'ancien directeur du bureau de pesage de Dunkerque, il déclare que cette révocation est insuffisante; qu'il faut atteindre et arracher de son fauteuil municipal l'adjoint qui, pour des motifs inavouables, permettait à son protégé de « tripoter » dans la caisse.

Tout cela est écrit, développé dans un style dont le *Torpilleur* a la publicité.

Me Adar défend le gérant de cette feuille.

Me Devimeux